

devoirs, que lui imposoit son caractère public, dut combattre une administration vicieuse, et crut consolider le lien social, en s'efforçant de ramener l'harmonie dans les différens ordres, pour les attacher encore plus à leur gouvernement. Tel est le point de vue, sous le quel cette affaire doit être envisagée. Le droit analysant les expressions, pesant leur force et leur énergie pourra constater d'après les loix le nonexistence du crime de leze-majesté. Cela ne suffit point au Baron de Brabeck, il faut, que son propre caractère et son opinion repoussent également et d'accord cette accusation; en un mot, il faut non seulement, qu'il ne soit pas convaincu mais même, qu'il n'y ait aucune présomption morale contre lui. Telle est la tâche facile, qu'il s'impose, telle est sa réponse à l'accusation, telle est sa réponse aux libelles publiés contre lui, tels sont les moyens, par les quels il espère, que l'opinion publique, dont le cri s'élève en sa faveur, sera justifiée.

Dans une assemblée du corps de la Noblesse du pays d'Hildesheim le Baron de Brabeck fait présenter par son mandataire un écrit imprimé, qui renferme les réflexions, qu'il croit devoir à son Corps sur les vices, qui se sont glissés dans l'administration des affaires du pays, sur les maux, que